



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°23-52

Séance du 13 octobre 2023

Date de convocation : 09/10/2023 L'an 2023, le 13 octobre à 9h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 10/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 14/17 dans la salle d'animation de la résidence Schweitzer.

Présents : 10/17

Pouvoirs : 3/17

Excusés : 4/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme BLET ; M. BRUN ; Mme CABANNE ; M. PIERRE ;
M. GARNAUD ; M. MUSSARD.

Avaient donné pouvoir : M. DENIS à Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON à Mme BLET ; Mme
DARIES à M. BRUN.

Étaient absents excusés : Mme WANNERROY ; Mme SERRA ; M. FLEISCH et M. OREAL.

**Tome 1 - N°23-52 - OBJET : Budget exécutoire Budget général 2023 – Décision
modificative n°1 et avenant n° 1 à la convention de partenariat et de subvention entre
la ville de Tours et le CCAS de Tours.**

Madame la Vice-Présidente informe les membres présents que des écritures
comptables sont nécessaires pour intégrer dans le budget général 2023 du CCAS une
subvention de la Ville de 65 000 € dans le cadre du déploiement d'un bouclier social.

Lors du Conseil Municipal de la Ville de Tours du 2 octobre 2023, la mise en place d'un
bouclier social a été voté pour répondre à la hausse de l'inflation, des charges locatives, du
prix de l'essence ou encore pour contrer les effets de levier qui amènent de plus en plus de
ménages à se voir confronter à la pauvreté.

Le CCAS se voit ainsi être abondé de 65 000 € supplémentaires pour la fin d'année 2023, répartis comme suit :

- ✓ 20 000 € dédiés à la lutte contre la précarité énergétique en lien avec les bailleurs sociaux de la Ville ;
- ✓ 25 000 € affectés aux impayés de loyers par le biais de la Commission de Politique Sociale du Logement ;
- ✓ 20 000 € pour la mise à l'abri d'urgence (nuitées hôtelières, logements communaux, etc.).

Section de Fonctionnement (Décision modificative n°1) :

Suite à cette subvention de la ville, Madame la Vice-Présidente présente aux membres du Conseil d'Administration la révision des prévisions de recettes et des dépenses de fonctionnement du budget général du CCAS pour l'exercice 2023 :

FONCTIONNEMENT – Détail par chapitre

Détail des prévisions par chapitre

Budget Général <i>Chapitre</i>	Dépenses		Recettes	
	BP 2023	DM N°1	BP 2023	DM N°
002 - Résultat de fonctionnement reporté			480 733,66 €	
011 - Charges à caractère général	1 929 570,73 €			
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 821 913,35 €			
013 - Atténuations de charges			10 000,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	543 775,02 €		23 929,44 €	
65 - Autres charges de gestion courante	2 300 180,00 €	65 000,00 €		
67 - Charges exceptionnelles	2 500,00 €			
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses			1 320 145,00 €	
74 - Dotations et participations			6 608 551,00 €	65 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante			153 380,00 €	
77 - Produits exceptionnels			1 200,00 €	
Total section de fonctionnement	8 597 939,10 €	65 000,00 €	8 597 939,10 €	65 000,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			5 492 266,84 €	
020 - Dépenses imprévues				
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 929,44 €		543 775,02 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves			20 000,00 €	
13 - Subventions d'investissement				
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 000,00 €			
20 - Immobilisations incorporelles	245 000,00 €			
204 - Subventions d'équipement versées	1 800 000,00 €			
21 - Immobilisations corporelles	1 165 674,32 €			
27 - Autres immobilisations financières	500,00 €		42 000,00 €	
Sous total section d'investissement	3 238 103,76 €	- €	6 098 041,86 €	- €
Reste à réaliser	2 859 938,10 €			
Total section d'investissement	6 098 041,86 €	- €	6 098 041,86 €	- €

FONCTIONNEMENT – Détail par article

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
Article 65133 Secours d'urgence		Article 74741 Participations de la commune	
52346 CASF Energie	20 000,00 €		65 000,00 €
52349 CPSL	25 000,00 €		
52352 Dispositif dérogatoire	20 000,00 €		

Total Dépenses	65 000,00 €	Total Recettes	65 000,00 €
-----------------------	--------------------	-----------------------	--------------------

Après en avoir délibéré les membres du Conseil d'Administration autorisent l'inscription budgétaire ainsi que la signature de l'avenant n°1 de la convention entre la Ville de Tours et le CCAS de Tours

Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,



Rachel MOUSSOUNI